**Union Tunisienne de solidarité sociale (UTSS)**

**AVIS PUBLIC**

**SELECTION DE DEUX EXPERTS**

**Pour la réalisation des activités des ateliers créatifs**

**PROJET**

**Les Boutiques de l'Artisans du Futur. Construisons Artisans Digitals**

**(CO-ART)**

**Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020**

**CodeCUPI79E19000540002**

**Contexte :**

Le Programme de développement de l’Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) cible dans ses interventions la diffusion de la culture d’auto-développement et d’entrepreneuriat chez les populations les plus vulnérables, familles économiquement faibles du monde rural / semi-urbain tunisien et principalement les jeunes et les femmes. Ils englobent un ensemble de mesures d’appui, d’assistance et d’aide à l’insertion socioéconomique et professionnelle pour la création et la pérennisation d’activités génératrices de revenus, sous forme de micro-entreprises d’intérêt social, c'est-à-dire qui génèrent des revenus pour les familles économiquement faibles et qui améliorent leur niveau de vie tout en créant une dynamique locale.

L’accompagnement, spécifique et personnalisé, est réalisé tout au long du processus, depuis l’identification des projets, l’installation des micro-entreprises jusqu’au suivi/ consolidation post-création (pour favoriser leur rentabilité et leur pérennité).

Et suite à la décision de l’Autorité de Gestion du Programme Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet« ***L****es* ***B****outiques de* ***L****'artisans du* ***F****utur.* ***C****onstruisons* ***A****rtisans* ***D****igital : CO.ART* *IS\_2.1\_035*» qui découle de la nécessité d’intervenir dans le secteur de l’artisanat, en améliorant les phases de production et de commercialisation par le biais de processus d’innovation, a été approuvé avec les partenaires listés ci-dessous :

**Bénéficiaire Principal**: Commune Di Alcamo -Ville de Alcamo (IT)

**Partenaire 1** : Association pour la Promotion de l’Emploi et du Logement, APEL (TN)

**Partenaire 2 :** Union Tunisienne de Solidarité Sociale, UTSS (TN)

**Partenaire 3** : Consorzio ARCA (IT)

L’une des activités du projet est de soutenir la gestion du processus d’incubation des start-up innovantes des ateliers créatifs dans deux gouvernorats Nabeul et Gabès : zones d’intervention du projet.

**Art. 1 - Objet de l’avis public**

Le présent avis public vise à recruter deux profils professionnels afin de constituer l’Équipe d’Experts (GT3 - Activités 3.2.1) dans le cadre du parcours de formation technique spécialisée pour les aspirants artisans digitales dans les deux gouvernorats Nabeul et Gabès et ceci par sélection comparative par titres et colloques, selon les profils spécifiés ci-dessous :

-**Un Expert en Innovation/design graphique** avec des compétences dans la conception graphique, le développement de solutions technologiques pour des processus de réalisation de produits innovants et durables dans le secteur de l’artisanat.

**-Un Profil d’Expert en Communication** avec des compétences dans le domaine de la communication /du marketing/E-Commerce.

Le dépôt de la candidature n’entraîne aucune obligation contractuelle à la charge de l’Union Tunisienne de Solidarité Sociale "UTSS" et ne pourra constituer en aucune façon une relation de travail salariée.

**Art.2 – Taches assignées aux experts et lieux d’exercice :**

Les concernées par la sélection sont expertes pour la réalisation de l’activité de gestion des processus d’innovation de start-up dans le secteur des PME et Artisanale sur le territoire à travers l’utilisation de nouveaux équipements, innovation de produit, communication et marketing.

Les fonctions et attributions assignées aux profils faisant l’objet du présent avis sont les suivantes, étant entendu que d’autres compétences pourront être définies avant la formalisation du mandat.

**- L’Expert en Innovation/design graphique :**

Il soutiendra la gestion des projets innovants des start-up insérés dans l’Atelier Créatif en fournissant des instructions techniques sur les types de conception et création graphique, l’utilisation des équipements du laboratoire (imprimantes 3D, machines de gravure laser, traceurs à découper, agrafeuses informatisées, machines à broder intelligentes, etc.).

**2- l’Expert en communication :**

Le profil soutiendra les équipes de l’Atelier Créatif dans le développement des plans de communication et de conception de produits, y compris en fournissant des instructions sur l’utilisation de logiciels et sur les techniques de préparation aux phases de réalisation des idées créatives.

L’exécution des ateliers créatifs aura lieu dans les locaux suivants :

**- Local du Hub Design Nabeul situé au Parc Sidi Sliman, 8000 Nabeul.**

**- Local de l’Office National de l’Artisanat à Gabès situé à l’avenue Farhat Hached, 6000 Gabès**.

 L’utilisation des locaux et matériels de l’Organisme est une simple modalité pour le déroulement concret de l’activité et n’est pas attribuable comme indice de subordination.

**Art.3- Exigences :**

Peuvent participer les professionnels munis d’un numéro de TVA, qui devront posséder, à la date d’expiration du délai de dépôt de la demande d’admission à la sélection, les conditions suivantes.

 **3.1- Conditions générales**

* La citoyenneté Tunisienne.
* La jouissance des droits civils et politiques.
* Ne pas avoir fait l’objet d’une condamnation pénale ou d’une mesure concernant l’application de mesures préventives, de décisions civiles ou de mesures administratives inscrites au casier judiciaire.
* Avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions énoncées dans l’avis.
* Absence des situations de défaut de paiement envers l’UTSS dans le cadre de relations juridiques antérieures.
* Les candidats ne doivent pas être dans l’un des cas d’exclusion prévus par la législation en vigueur.

 **3.2- Conditions spécifiques et professionnelles :**

 **1- Expert en Innovation/design graphique**

 Il est en possession d’au moins une des suivantes :

 - Diplôme Universitaire (Licence ou Master ou titre équivalent) dans le domaine de

 L’ingénierie, des technologies de l’information et/ou des disciplines équivalentes, ou

 - Diplôme d’ingénieur en techniques de design avec une expérience professionnelle au moins cinq ans attestée dans le cadre du profil Requis.

- Aisance dans la communication écrite et orale en arabe et en français ;

 **2- Expert en communication :**

 Il est en possession d’au moins une des suivantes :

 - Diplôme Universitaire (Licence ou Master ou titre équivalent) dans le domaine de la

 Communication/ marketing/E-Commerce et/ou disciplines équivalentes ;

- Diplôme universitaire avec une expérience professionnelle attestée dans le cadre du profil requis.

- Aisance dans la communication écrite et orale en arabe et en français ;

**Les titres suivants seront évalués, s’ils sont dûment documentés :**

- Diplôme de fin d’études universitaires ;

- Attestations ou cours de formation, de spécialisation ou de perfectionnement sur des

 thèmes liés à l’activité à mener ;

- Expérience professionnelle dans le cadre du profil professionnel requis par le présent avis

- Certification compétences numériques et informatiques.

Il est à noter que :

* Que les conditions d’admission doivent être remplies à la date d’expiration du délai de

présentation ders candidatures ;

* Une fausse déclaration des exigences entrainera automatiquement l’exclusion des candidats sans préjudice de la responsabilité individuelle prévue par la législation en vigueur pour les fausses déclarations ;
* L’UTSS se réserve le droit d’effectuer à tout moment les contrôles appropriés également par le bais de demandes documentaires sur la véracité des informations fournies au moment de la participation à la sélection ;

 Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l’avis public lancé par l’UTSS.

**L’absence de l’une des conditions générales ou spécifiques et professionnelles requises entraîne l’exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

**Art. 4 - Modalités de soumission**

Les candidats doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d’ordre de l’UTSS contre décharge, à l’adresse indiquée dans l’avis.

La date et l’heure limites de la réception des dossiers de candidatures est fixée dans l’avis le cachet du bureau d’ordre faisant foi.

Les dossiers de candidatures parvenus après la date et l’heure mentionnées ne seront pas pris en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend le dossier technique, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Tout dossier ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclu.

Les candidats soumettent leurs dossiers de candidatures avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages du présent avis doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet des candidats.

L’enveloppe doit mentionner la spécification suivante : **Sélection de deux experts pour la réalisation des ateliers créatifs dans le cadre du projet : Les Boutiques de l'Artisans du Futur. Construisons Artisans Digitals(CO-ART) Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020**

**CodeCUPI79E19000540002**

«A ne pas ouvrir avant la séance d’évaluation».

**Art. 5 – Modalités et délais de dépôt des demandes et documentation requise :**

Pour l’admission à la sélection, les parties intéressées doivent soumettre, sous peine d’exclusion, exclusivement par voie postale adressée au : 01 Rue de l’Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis la documentation suivante :

* Demande dûment remplie en fournissant les données et informations demandées et dûment signée avec signature manuscrite.
* Copie légalisée du diplôme universitaire.
* Curriculum vitæ détaillé avec signature manuscrite. Il est établi selon le format européen; il est paraphé sur chaque page, numéroté, daté et signé intégralement et lisiblement à la dernière page; fournir les informations nécessaires à la vérification des exigences spécifiques de participation et à l’évaluation de la candidature, conformément aux critères définis dans le présent avis, concernant les compétences et l’expérience professionnelle documentaires du/la candidat/;
* Toutes les pages de ce présent avis dûment signées et paraphées.
* Des copies des attestations/ certificats présentant l’expérience du candidat.
* Une copie du document d’identité en cours de validité ;
* Le cas échéant, documents prouvant qu’ils remplissent les conditions spécifiques requises pour être admis à la sélection.

Si les documents susmentionnés ne sont pas fournis, la candidature sera rejetée.

La demande de participation devra parvenir à l’Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) sous peine d’exclusion, au plus tard à la date péremptoire du 20/06/2022.

Les demandes livrées par d’autres moyens de transmission que ceux indiqués dans le présent avis ne seront en aucun cas acceptées.

**Art. 6 – les procédures et les critères de sélection :**

La sélection des candidats répondant aux conditions d'éligibilité énoncées de l'article2 sera basée sur l'évaluation du curriculum vitae et de tout document joint, ainsi que sur les résultats de l'entretien.

L'évaluation des candidatures sera effectuée par un comité de sélection,

La Commission vérifiera en priorité la recevabilité et l'éligibilité de la demande, en contrôlant :

* le respect du délai et des procédures de demande énoncés à l'article3 ;
* la possession des conditions d'éligibilité énoncées à l'art.2,qui peuvent être déduites de l'acte de candidature et du Curriculum Vitae et de tout document soumis.

La Commission établira une liste de classement sur la base des critères énoncés dans la grille d'évaluation ci-dessous.

Ils seront déclarés inadmissibles:

* Les demandes reçues après le délai visé à l'article3 ci-dessus;
* Les demandes reçues par des méthodes autres que celles indiquées à l'article3;
* la non-signature de la demande de participation ;
* la non-souscription du curriculum vitae ;
* le non-respect d’une seule des conditions de participation visées à l’art. 2 ;
* la présentation d’un curriculum vitae ne faisant pas apparaître les compétences et l’expérience professionnelles du candidat/candidat ;
* Les compléments, remplacements ou modifications de la candidature déjà déposés ne seront pas recevables si ces compléments, remplacements ou modifications arrivent au-delà du délai péremptoire visé à l’article 3 ci-dessus.

Pour les candidatures jugées recevables, la Commission de sélection procédera à l’examen et à l’évaluation des compétences et des expériences professionnelles découlant des curriculums présentés par les candidats, en application des critères indiqués à l’article suivant.5.

Le curriculum vitae contiendra des informations complètes et détaillées, les informations, références temporelles et tout autre élément utile pour permettre une évaluation précise des candidatures en vue de l’attribution des notes selon les critères visés à l’article 5.

**Art. 7 - Examen des candidatures**

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans le présent avis de deux experts pour la réalisation de l’activité des ateliers créatifs sont examinées par la Commission de sélection auprès du Partenaire 2 : l’UTSS du projet CO-ART.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

Le dossier de candidature est exclu en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non-présentation des documents requis.

**Art. 8 – critères d’évaluation :**

La Commission évalue les dossiers de candidatures et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Poids** | **note maximale** |
| Critère A : - Diplôme universitaire dans le domaine pertinent au présent avis. 1. Expert en innovation/design graphique.
* Master /licence/Maitrise/Ingénieur dans la spécialité …………….……..…..….…………….10 points
* Master et plus dans la spécialité…………….……....…………..…15 points
1. Expert en communication
* Master /licence/Maitrise/ dans la spécialité …………….……..…..….…………….10 points
* Master et plus dans la spécialité…………….……....…………..…15 points
 | 15% | 15 |
| Critère B Expérience professionnelle dans le cadre du profil professionnel requis par le présent avis; n. 10 points par année d’expérience jusqu’à un maximum de n. 50 points. | 50% | 50 |
| Critère C : Attestations ou cours de formation, de spécialisation ou de perfectionnement sur des thèmes liés à l’activité à mener. Pour chaque attestation ou cours sont attribués de 1 à 4 points, à évaluer en fonction du niveau et de la durée, jusqu’à un total maximum de n.20 points. | 20%  | 20 |
| Critère D : Compétences informatiques et digitales. Pour chaque certification sont attribués n. 2 points jusqu’à un maximum de n.10 points. | 10% | 10 |
| Critère E : Maîtrise des langues (parfaitement bilingue) | 5% | 5 |
| **Score total** |  | **100** |

La sélection des dossiers de candidatures sera faite par profil : (Une grille d’évaluation sera accordée pour chaque profil d’expert).

L’UTSS peut exclure des candidats à tout moment de la procédure comparative s'il est constaté qu'ils ne remplissent pas les conditions requises ; elle se réserve également le droit d'attribuer la mission même s'il n'y a qu'un seul candidat,.

Pour le/la Candidat retenu apte/a avec un score minimal de 70, un entretien sera organisé par l’Organisme qui tendra à vérifier la pertinence du parcours formatif et/ou des expériences de travail par rapport à l’objet de la tâche à confier ; vérifier qu’ils possèdent les qualifications professionnelles particulières nécessaires pour l’exercice des activités à mener; évaluer la disponibilité et les motivations du/la candidat/a; évaluer le niveau éventuel de connaissance des instruments numériques du laboratoire et de la langue française.

Pour tout ce qui n’est pas expressément prévu dans le présent avis, les dispositions de la législation en vigueur s’appliquent dans la mesure où elles sont compatibles.

La mission faisant l'objet du présent avis sera conférée au moyen d'un contrat spécifique écrit indiquant l'objet, les modalités, la rémunération et tout ce qui concerne l'exercice des activités faisant l'objet de la mission.

**Art. 9 – Mission, cadre contractuel et traitement économique :**

La mission commencera à la date de la signature du contrat jusqu’au 31/12/2022 à moins qu'une prolongation ne soit accordée sur la présentation du résultat par le chef de file, et en tout cas nécessaire pour permettre l'achèvement du projet.

Le service sera rendu par les experts en tenant compte des besoins organisationnels de l’UTSS en liaison avec le responsable du projet, tout en conservant une pleine autonomie par rapport aux aspects techniques et organisationnels de l’exécution de la mission.

Les honoraires des experts sont fixés au seuil des coûts directs éligibles inscrits au budget du partenaire 2 : UTSS qui est égal à sept milles euros **7.000,00€** toutes taxes comprises soit 3.500,00**€** par expert .Les paiements seront effectués par virement bancaire et en Dinar Tunisien après la présentation d'un rapport sur les activités réalisées.

La résiliation du Contrat peut avoir lieu si une seule des conditions suivantes se produit :

a) Imprévus dans la mise en œuvre et/ou l’achèvement du projet ;

b) Négligence ou défaut d’exécution de la mission ;

c) Non fondé des informations figurant dans le C.V, fausses déclarations ;

d) Impossibilité d’exercer les activités visées à l’art. 1.

La prestation sera effectuée par les experts en tenant compte des exigences organisationnelles de l’UTSS en liaison avec le responsable du projet, tout en conservant toute autonomie en ce qui concerne les aspects techniques et organisationnels de l’exécution de la mission.

 **Art. 10 – Publicité :**

Cet avis public sera publié sur le site de l’UTSS: [www.utss.org.tn](http://www.utss.org.tn)et sur la plateforme [www.jamaity.org](http://www.jamaity.org) ) il sera également diffusé sur le site du Programme Italie Tunisie, <https://www.italietunisie.eu> ,sur le site du projet <https://www.projet-coart.eu> /.

**Art. 11 – Dispositions finales :**

La participation à la procédure de sélection ouverte oblige les candidats à accepter les dispositions du présent avis. La publication de l'avis, la participation à la procédure et l'établissement de la liste de classement n'entraînent aucune obligation pour l’UTSS de procéder à la conclusion du contrat ,ni aucune obligation pour les candidats de fournir des services à l’UTSS qui se réserve le droit de suspendre, de modifier et d'annuler la procédure de sélection et/ou de ne pas procéder à la stipulation du contrat à tout moment et quel que soit l'état d'avancement de celui-ci, sans que les candidats à la procédure puissent exercer une quelconque demande de compensation ou d'indemnisation.